

Programme pour le français juridique

Le contenu du cours permet de mettre en relation la langue et les savoir-faire et nous donnons à l'apprenant les outils langagiers propres à l'activité juridique. Il est évident, toutefois, que le langage juridique renvoie à certaines notions de droit qui pourront être abordées à l'intérieur du cours et notamment :

- le cadre de la vie juridique : grandes divisions du droit, droit des Communautés européennes, sources du droit.
- le contenu du programme correspond ainsi au bagage minimum que tout professionnel du droit, et particulièrement du droit de l'entreprise doit avoir.

Il peut être très intéressant que l'étudiant apporte des documents généraux présentant son entreprise, des exemples de communication interne ou bien avec les clients. Ces documents pouvant être confidentiels, l'Alliance Française s'engage à ne pas en garder copie.

Objectifs du cours et méthodologie

Français juridique

- acquérir les savoir-faire et les outils linguistiques pour comprendre et interagir en milieu professionnel
- développer ses connaissances dans des domaines variés : droit du travail, droit commercial, droits de la personne, de la propriété, ...
- une approche personnalisée qui intègre des connaissances techniques tout en ouvrant sur une meilleure compréhension de la société française

Français général

- pratique de la langue courante en situation de communication avec une approche culturelle de la langue
- développement des compétences linguistiques fondamentales (expression écrite et orale / compréhension écrite et orale / interaction orale et écrite)
- méthodes communicatives alliant progression individuelle et dynamique de groupe (travaux collectifs, jeux de rôle, ...)

Français de spécialité: Le Français Juridique

Utilisation d'une méthode : niveau B2

Le Français Juridique (Hachette)

Description des contenus (unités pouvant être traitées de façon linéaire ou modulaire)

Domaines et sources du droit

- Les différents domaines du droit
- Les sources du droit
- Une forêt de codes
- La complémentarité des sources

Le cadre institutionnel national

- La constitution du 4 octobre 1958
- La répartition des pouvoirs
- Les collectivités territoriales
- Les consultations électorales

Les institutions européennes

- L'Union européenne : qui est-elle ?
- Bruxelles
- Strasbourg
- Luxembourg

Les juridictions

- Regard sur la justice
- La justice rendue par des magistrats professionnels
- La justice rendue par des juges non professionnels et des citoyens
- La justice des mineurs

Acteurs et procédures

- Justice « douce » ou procédure judiciaire ?
- Un procès en cours d'assises

- Justice et médias

Les personnes juridiques : droits, obligations, biens, responsabilités

- Droits et obligations des personnes juridiques
- Responsabilité pénales et civile
- La propriété
- Deux cas particuliers

Vie et mort des entreprises et des sociétés

- Quelques structures d'activités
- L'entreprise individuelle
- La société à responsabilité limitée (SARL)
- Dissolution, liquidation, reprise

Les relations professionnelles à l'intérieur de l'entreprise

- Engager un salarié
- Le contrat de travail
- Représentation du personnel et conflits sociaux
- La rupture du contrat de travail

Clients, partenaires et concurrents

- La protection des consommateurs
- Réclamations et réparations
- Activités des entreprises : les contrats
- Les règles de concurrence

Les relations entre les entreprises et les pouvoirs publics

- La fiscalité et les charges sociales
- Les aides publiques
- Les relations entre l'entreprise et l'État (ou l'UE)
- Les entreprises et la justice